

Ce site occupe une partie de la crête médiane et principale du massifvosgien. De part et d'autre de cette crête qui structure principalement le site du Rouge gazon et des Neufs Bois, une dissymétrie des versants se dessine, opposant ainsi, dans la partie amont, le versant lorrain aux formes douces et arrondies au versant alsacien particulièrement escarpé et abrupt.

Le col évasé à 1 086m d'altitude sépare la Tête des Perches et celle du Rouge Gazon.

En dessous de 1000 m d'altitude règne la hêtraie-sapinière. La hêtraie d'altitude, où se mêlent le hêtre et l'érable sycomore, lui succede entre 1 000 et 1 200m, entrecoupée par la lande sommitale ou hautes chaumes, sorte de pelouse naturelle.

L'ancienne ferme transformée en hôtel restaurant est installée au milieu d'un espace resté ouvert et constitue un élément de paysage, très représentatif de ces espaces montagnards. C'est aujourd'hui une petite station familiale qui offre de nombreux sentiers de randonnée et de circuits de ski de fond.



Hêtraie d'altitude

Critères de classement

→ Pittoresque

Inventaires - Autres mesures de protection

ightarrow Paysages remarquables, ZNIEFF 1, ZNIEFF 2, ZICO, Natura 2000

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement. Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'Etat.

Pour plus d'informations

www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr — Rubrique Ressources et Milieux Naturels

act srmn.dreal-lorraine@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 56 42 64



NASARI © Créateurs d'images / tél. 03 29 39 52

500 m